

En portant plainte contre le député Jean Auclair, SOS Racisme teste une nouvelle limite

Peut-on encore dire, sans rien en déduire de désobligeant, que « *Mohammed, c'est pas tout à fait pareil parce que ça se remarque plus facilement* » ?

Pour SOS Racisme, qui ne veut être suspecte d'aucun laxisme dans l'exercice de la police de la pensée, la réponse est non. Elle annonce qu'elle va déposer plainte pour « *propos discriminatoires* » contre le député UMP de la Creuse [Jean Auclair](#), qui s'est exprimé en ces termes fin mai sur RMC.

Dans cette affaire, SOS Racisme se surpasse dans l'art de dénoncer un scandale imaginaire, comme on va le voir en écoutant attentivement le député.

Le terrorisme médiatique dans la chasse aux propos non conformes n'a plus de limites. Après les plaintes pour incitation à la haine raciale émises contre des personnes ayant simplement tenu des propos critiques, après les amalgames entre critique de l'islam et racisme, entre laïcité et racisme, entre féminisme et racisme, voici maintenant une plainte pour incitation à la discrimination contre un député qui, au contraire de ce que l'association lui reproche, justifie la présence de travailleurs immigrés en entreprise et l'explique par le désintérêt des Français pour certains emplois.

Au cours d'une émission diffusée le 23 mai sur RMC, Jean Auclair avait été appelé à réagir aux propos du ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, qui avait affirmé la veille que, « *contrairement à une légende, il est inexact que nous ayons besoin de talents, de compétences* » issus de l'immigration. Écoutons sa réponse :

[dailymotion]http://www.dailymotion.com/video/xiuv0x_s-appeler-mohammed-ou-martin-c-est-pas-tout-a-fait-pareil-jean-auclair_news#from=embediframe[/dailymotion]

« – Mais il a 200 fois raison ; moi je vois, dans la Creuse, toutes les entreprises ... ce sont des Français pure souche qui s'appellent Martin ou Dupont. Naturellement à Paris, c'est pas tout à fait pareil.

– Parce que quand on s'appelle Mohammed on n'est pas français ?

– He bé si ! Y en a ! mais c'est pas tout à fait pareil ; parce que ça se remarque plus facilement ; j'ai remarqué, jeudi matin en allant visiter Rungis avec des collègues du groupe j'étais surpris de voir que dans une salle où il faisait un petit peu frais, c'était des travailleuses pakistanaïses ...

– Alors, comment vous l'expliquez, ça ?

– Je trouve ça inadmissible

– Pourquoi ?

– Parce que y a beaucoup de Français qui ne veulent pas faire des métiers manuels, des métiers durs ; on se prend toujours pour Jésus-Christ superstar et on fait travailler ... moi je dis que c'est de l'exploitation, on fait venir des gens pour les faire travailler alors que les Français sont au chômage, au RSA.

– Mais ça fait tourner les entreprises.

– Écoutez, les entreprises, elles pourraient tourner avec des Français pure souche. »

Il suffit d'écouter cette interview dans sa totalité pour voir qu'il n'y a aucun appel à la discrimination dans les propos de Jean Auclair.

Rappelons ce qu'est la discrimination : c'est, sur des critères interdits énumérés par la loi (la race, le sexe ... mais non, par exemple, la qualité d'un CV), refuser à l'un ce qu'on donne à l'autre dans des domaines également énumérés par la loi (l'emploi, les biens et services ... mais non, par

exemple, l'attraction amoureuse). Si rien de tel n'est refusé, il n'y a pas de discrimination. Et, s'il n'y a pas d'incitation à opposer un refus, il n'y a pas d'incitation à la discrimination. Ici, c'est d'emploi que nous parlons. La question est donc : Jean Auclair est-il en train d'inciter les patrons ou les pouvoirs publics à refuser des emplois à des immigrés ou à des Français d'origine immigrée ?

L'écoute de la vidéo ne montre rien de tel, et montre même le contraire, puisque le député de la Creuse fournit un argumentaire au patron qui aurait besoin d'expliquer pourquoi ses employés sont étrangers : Auclair nous dit en effet que les emplois pénibles à Rungis sont occupés par des immigré(e)s, en l'occurrence des Pakistanaïses, parce que délaissés (d'après lui) par les Français. Le patron, à l'entendre, n'a pas le choix : soit il embauche un(e) immigré(e), soit il ne trouvera personne.

Les critiques du député se dirigent vers les Français de souche, qui, à Paris du moins, manquent (d'après lui) de modestie et boudent les métiers manuels, alors qu'ils pourraient occuper ces emplois comme ils le font dans la Creuse.

Nous laisserons à Jean Auclair la responsabilité de l'appréciation qu'il porte sur les chômeurs, que l'on n'est pas obligé de partager. Pour autant, il n'émet aucun appel à discriminer qui que ce soit.

Quand il décrit les travailleuses pakistanaïses dans les salles froides de Rungis, Jean Auclair ne leur adresse bien évidemment aucun reproche, et surtout pas celui d'être là.

En réalité, ce bon réac de chez réac tient (en partie) un discours patronal classique de justification de l'immigration : les Français ne veulent pas travailler ; à tout le moins ils ne veulent pas des emplois pénibles ; comme il faut bien que les entreprises tournent, elles font appel à des immigrés pour les emplois délaissés.

Là où Jean Auclair fait un ajout à cet argumentaire bien connu, c'est quand il appelle les Français, ou plutôt les Parisiens, à faire comme les Creusois, à se secouer, à être

plus modestes, à ne pas se prendre pour « Jésus-Christ superstar », et à accepter des emplois manuels ou pénibles actuellement occupés par des immigrés. Cependant, là encore, on ne peut pas parler d'appel à la discrimination. Ceux des Français qui voudraient ces postes ont quand même le droit de postuler ! Et Jean Auclair a bien le droit de leur dire ce qui, à son avis, leur manque pour obtenir un emploi !

Pour qu'il y ait appel à la discrimination, il faudrait, si les mots ont un sens, que Jean Auclair s'adresse aux patrons (ou, à la rigueur, aux pouvoirs publics ou à une instance qui ait quelque pouvoir ou quelque influence sur l'embauche) pour leur demander d'employer des Français de souche plutôt que des Français naturalisés ou des étrangers. Or, c'est tout le contraire de ce qu'il fait ! Il explique que les patrons, du moins à Paris, n'ont pas la possibilité d'embaucher des Français. Il dénigre ces derniers, qui ne voudraient pas travailler dans les chambres froides de Rungis et se prendraient pour Jésus-Christ superstar !

SOS Racisme semble consciente qu'elle est en train de tester une nouvelle limite. De même que le délit d'incitation à la haine a été étendu au point d'englober toute parole critique, de même, ici, SOS Racisme essaie d'étendre à l'infini le délit d'incitation à la discrimination pour lui faire englober tout discours qui cherche à aider les Français, principalement de souche, à augmenter leur employabilité, y compris en les secouant fortement, en leur demandant d'être moins douillets et plus modestes.

Le Figaro nous explique les hésitations de l'association à porter plainte, non par scrupule vis à vis de la personne ciblée, mais par crainte de perdre :

« L'association SOS Racisme de la Haute-Vienne avait annoncé son intention de déposer plainte, avant que son bureau national ne fasse marche arrière, ses avocats craignant de manquer d'éléments pour soutenir un dépôt de plainte. Le même bureau national s'était en revanche engagé à surveiller les prises de parole du député de près. Après réexamen du dossier par les avocats de l'association, le bureau national a

finalement décidé de déposer une plainte, selon la même source » .

Avec un peu de malice, nous nous amuserons de voir cibler un député qui a en réalité dénigré les Français de souche. Ce n'est pas la première fois que nous le remarquons : les associations de police de la pensée, et les forces communautaristes en général, ont tendance à tirer sur tout, y compris sur des dhimmis patentés. On a ainsi pu voir Hortefeux traîné en justice pour racisme ; [Voynet conspuée pour avoir osé proposé une consultation contraceptive](#) au camp de roms qu'elle soutenait ; le [Front de gauche accusé de racisme et d'islamophobie à Grigny](#) ; et j'en passe ... Les associations communautaristes sont insatiables ; rien ne suffit à les satisfaire.

Catherine Ségurane

REFERENCES

Emission du 23 mai sur RMC, les Grandes Gueules

[Le Figaro](#)

[Fdesouche.com](#)